

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOURRITURE ET BOISSONS

Les repas doivent être consommés à la cafétéria. Ils sont permis dans les locaux de classe uniquement avec l'autorisation d'un membre du personnel. En ce qui concerne les collations et les boissons, elles sont permises dans le hall d'entrée, les corridors et uniquement dans les locaux de classe avec l'autorisation d'un membre du personnel.

MANUELS SCOLAIRES

Le prêt (début d'année) et le retour (fin d'année) des manuels scolaires se font à la bibliothèque. L'élève peut venir pendant les heures d'ouverture de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00. L'élève doit inscrire son nom dans tous les manuels qui lui sont prêtés. Une facture est émise pour chaque manuel perdu ou endommagé et pour chaque code barre endommagé.

ASSURANCE

Prendre note que le Centre de services scolaire ne détient pas d'assurance accident-maladie. En cas de dommage, de blessure, de bris de lunette, de dents, etc., tous les frais incluant le transport ambulancier sont à la charge des parents.

ASCENSEUR

Les élèves ayant des besoins particuliers pourront utiliser l'ascenseur avec l'autorisation de la direction.

AFFICHAGE

Pour toutes les communications écrites ou verbales, la vente ou la publicité, l'élève doit obtenir l'autorisation de l'école par l'intermédiaire du technicien en loisirs, local 2320. Les affiches doivent être placées aux endroits prévus à cette fin.

CARTE D'IDENTITÉ

L'élève doit avoir en sa possession en tout temps sa carte d'identité qui peut lui être demandée par les chauffeurs d'autobus, par le personnel de la bibliothèque pour des services de prêt ou par le personnel de l'école.

ACCÈS À L'ÉCOLE ET SES TERRAINS

L'école et les terrains adjacents sont des lieux privés. Tout visiteur doit recevoir l'autorisation de la direction pour y circuler. Toute personne qui contrevient à cette règle sera sujette à recevoir une mise en demeure qui est un acte légal officiel.